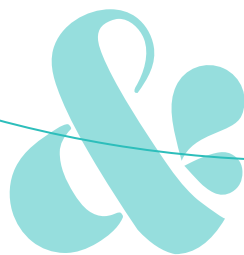


# Flash Inf' Eaux

## L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



**Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 13 décembre 2024, à Pipriac (56). Flash Inf' Eaux #9 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.**



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 13 décembre 2024

### EXPRESSION POLITIQUE

Le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour 2025-2030, avec un budget de 2,43 milliards d'euros, met l'accent sur la priorisation des projets en lien avec les enjeux climatiques, à savoir la restauration des milieux aquatiques, la réduction des pollutions et la gestion durable des ressources en eau.

Pour Eaux & Vilaine, l'impact du 12<sup>ème</sup> programme reste incertain, d'autant que les subventions pour certaines actions devraient être réduites à partir de 2026. Des ajustements organisationnels et financiers seront nécessaires, notamment pour maintenir l'efficacité des équipes impliquées dans les actions agricoles et environnementales.

Autre nouveauté : le Contrat Territorial va se transformer en un accord de territoire liant grand cycle et petit cycle de l'eau dont Eaux & Vilaine sera coordinateur sur ses territoires d'intervention GEMA.

Le Budget Primitif, voté par le Comité syndical ce vendredi 13 décembre, se veut constant : 31 384 000 € pour 2025 contre 31 330 000 € pour 2024. L'objectif : maintenir une rigueur similaire dans la gestion des dépenses que celle appliquée au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de garantir une utilisation optimale des ressources disponibles, tout en respectant les priorités fixées. Nous ne saurions cependant prendre en charge les désengagements de partenaires financiers (Etat, régions, départements...) et nous devons mettre en place une solidarité financière entre le financement du petit et du grand cycle de l'eau.

**Jean-François MARY,**  
**Président d'Eaux & Vilaine.**

### GOUVERNANCE

## Redon, le nouveau siège juridique d'Eaux & Vilaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le siège de l'établissement, historiquement situé en Loire-Atlantique depuis 1961, ne correspond plus à l'implantation territoriale de l'EPTB. Un projet de transfert du siège en Ille-et-Vilaine a été envisagé pour le repositionner au cœur du Bassin de la Vilaine. Il a été retenu de le transférer à Redon, précisément à l'adresse de l'Unité de Gestion Vilaine Aval située 8, avenue du Pèlerin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce changement nécessitera une modification des statuts et du numéro de SIRET de l'établissement, avec des démarches administratives et juridiques à anticiper 12 mois avant la date prévue.



Bureaux de l'Unité de Gestion Vilaine Aval, à Redon.

## FINANCES

# Adoption du Budget Principal 2025

Le Budget Primitif 2025 s'élève à 31 384 000 €, répartis entre 22 340 000 € en fonctionnement et 9 044 000 € en investissement.

Par rapport à 2024 (31 330 000 €), les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 5,73 %, principalement en raison de la réalisation des travaux de restaurations des Milieux aquatiques (10 408 440 €) qui montent en charges et de l'augmentation des charges de personnel (6 474 000€) en lien avec les recrutements réalisés en 2024. Les effectifs se stabilisent en 2025.

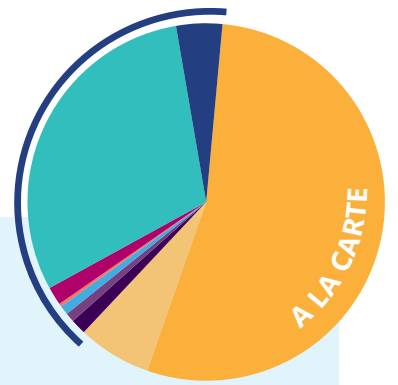


Rénovation des gabions du barrage d'Arzal (56)

Les **dépenses d'investissement** totalisent 8,81 M€ de dépenses réelles. Les principales opérations s'élèvent à 1,5 M€ pour un projet d'aménagement co-maîtrisé à Pipriac entre Eaux & Vilaine, Redon Agglomération et la commune, financé par le Fonds Vert. Des travaux sur le barrage de Moisdon-La-Rivière sont également prévus pour 69 K€. Ainsi que les travaux majeurs sur le barrage d'Arzal, notamment le confortement des gabions aval (4,77 M€, avec 2,12 M€ en 2025), la rénovation des batardeaux (2,78 M€, avec 2,16 M€ en 2025) ; le système anti-salinité sur l'écluse (8,85 M€, avec 150 K€ en 2025), sans oublier les opérations pour la protection contre les inondations chiffrées à 1,14 M€ répartis sur plusieurs projets.

Les **recettes d'investissement** viennent principalement de :

- 1,5 M€ du Fonds Vert pour l'aménagement de Pipriac.
- 327 K€ de subventions pour la protection contre les inondations.
- FCTVA estimé à 620 K€ pour les investissements réalisés en 2024.
- Virement de 1,57 M€ du budget eau potable, en grande partie pour le financement des travaux sur le barrage.



### DÉPENSES

28 380 000 €

#### Socle

- Administration générale 1 244 K€
- Ouvrages 8 560 K€
- SAGE Vilaine 514 K€
- Natura 2000 52 K€
- Politique Animation de bassin 196 K€
- Prévention Inondations 256 K€
- Dette 424 K€

#### Carte

- 17 136 K€ dont :
- GEMA 15 281 K€
  - PI 1 855 K€



### RECETTES

26 380 000 €

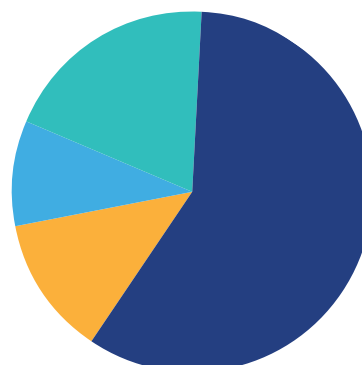
#### Socle

- Contributions des adhérents 1 200 K€
- Subventions 1 340 K€
- Participation Budget Eau Potable 4 068 K€
- FCTVA 620 K€
- Autofinancement 2 470 K€

#### Carte

- 16 633 K€, dont
- Contributions des adhérents 4 921 K€
  - Subventions 11 712 K€

## > Détail des subventions liées aux compétences socle et à la carte



### Total subventions

- 10 920 K€ dont :
- Agence de l'eau Loire-Bretagne / Etat 6 425 K€
  - Départements 35/56/44 2 108 K€
  - Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire 1 030 K€
  - Fonds Européen 1 363 K€

## FINANCES

# Adoption du Budget Eau potable 2025

**Le budget annexe Eau Potable s'équilibre à 16,42 M€.**

Les **dépenses d'investissement** diminuent à 2,7 M€ de dépenses réelles. En 2025, les principales opérations incluent :

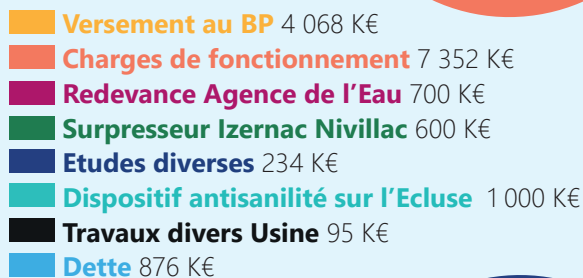
- 1 M€ pour le lancement des travaux de l'écluse anti-salinité (2e semestre 2025) ;
- 600 K€ pour la création d'un accélérateur à Nivillac (120m<sup>3</sup>/h) ;
- 234 K€ pour des études, dont 140 K€ pour le renouvellement du saturateur à chaux et la création d'une aire de stockage des boues à l'usine de Férel ;
- 776 K€ pour le remboursement du capital de la dette.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 4,87 M€, dont 2,8 M€ pour le barrage d'Arzal (travaux des gabions et batardeaux), 415 K€ pour des études (dont 200 K€ pour les études Hydrologie, Milieux Usages Climat), 180 K€ pour le programme européen Life Revers'Eau, 700 K€ de redevance à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 240 K€ pour la Région Bretagne et 963 K€ pour la refacturation des charges de personnel. De plus, 6 M€ sont alloués à la rémunération du concessionnaire Suez pour la gestion de l'usine d'eau potable.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement de la vente d'eau potable, estimée à 12 M€, sur un volume de 18 millions de m<sup>3</sup>.

### DÉPENSES

**14 925 000 €**



### RECETTES

**13 300 000 €**



## MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ

# Portage d'un programme expérimental sur la Vilaine aval, répondant à la Stratégie Nationale des Aires Protégées et à la politique Natura 2000

Eaux & Vilaine a été sélectionné par l'État pour mener un programme de recherche visant à améliorer la connaissance des habitats naturels et des espèces protégées dans les zones Natura 2000, et renforcer leur protection. **Le territoire d'étude couvre la zone de Guipry-Messac à l'estuaire de la Vilaine, incluant plusieurs sites Natura 2000.**

Ce projet sera mené en collaboration avec le Conservatoire Botanique National de Brest et d'autres partenaires naturalistes. Il impliquera des agents internes à l'unité Biodiversité d'Eaux & Vilaine, ainsi qu'une personne en contrat de projet de 18 mois. Si nécessaire, des prestataires externes pourraient être recrutés. Le projet, d'une durée de deux ans (janvier 2025 - mars 2027), est financé intégralement par l'État, avec un budget prévisionnel de 171 352 €.



La Vilaine, depuis Guipry-Messac (35)

## Convention entre Eaux & Vilaine et Loudéac Communauté Bretagne Centre

Eaux & Vilaine exerce plusieurs missions pour ses membres, en lien avec l'animation, les études, la communication et le suivi des politiques liées à l'eau. Cela inclut la gestion du SAGE, la planification de stratégies d'aménagement du bassin de la Vilaine et l'assistance technique auprès des opérateurs locaux. Eaux & Vilaine coordonne également des actions pour préserver la qualité de l'eau, la biodiversité, et sensibiliser au changement climatique. Bien que non membre de l'EPTB, **un projet de convention est proposé à Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) afin de déterminer les modalités d'exercice et de financement d'une partie des missions socles.** La convention, d'une durée de 4 ans, serait financée à hauteur de **21 k€** par an par Loudéac Communauté Bretagne Centre, avec possibilité d'évolution. Elle s'inscrit dans le cadre d'une collaboration plus large entre Eaux & Vilaine et LCBC, sur les compétences Gestion Milieux aquatiques associées et associées, actée lors du Comité syndical du 15 mars 2024.

# Préfix de l'eau : tarification 2025

En 2023, le Comité syndical d'Eaux & Vilaine a approuvé une nouvelle tarification de l'eau potable, applicable dès janvier 2024, avec une trajectoire pour la période 2024-2027.

Les tarifs varient selon les collectivités, en tenant compte de la part fixe perçue par le délégataire Suez, répartie proportionnellement au débit souscrit. Les tarifs sont établis pour un volume global annuel de 18,5 millions de m<sup>3</sup> et un objectif de recettes de 5,6 M€ HT par an.

Pour le SMG-Eau35, un tarif spécifique de secours a été mis en place pour 2024, en raison des volumes importants nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement de l'agglomération rennaise. Une clause de révision annuelle a été incluse pour tenir compte d'évolutions imprévues affectant le service, comme des variations de volume ou des nouvelles contraintes sanitaires.

Parmi les évolutions à prendre en compte à partir de 2025, une **redevance hydraulique** créée en 2024 par la **Région Bretagne** impactera les tarifs (+0,01244 € HT/m<sup>3</sup>), tandis que les **nouveaux tarifs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne** pour la période 2025-2030 entraîneront une réduction de -0,00246 € HT/m<sup>3</sup>. Ces ajustements se traduisent par un impact net de 1 centime HT/m<sup>3</sup>.



Barrage de la Valière

## Travaux de réhabilitation au barrage de la Valière

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Eaux & Vilaine est propriétaire et gestionnaire des trois barrages de la Vilaine amont (Valière, Haute Vilaine et Cantache). Un programme de maintenance pluriannuel a été lancé en 2022 et se terminera en 2025. **Une nouvelle opération est prévue pour le barrage de la Haute Vilaine, où un batardeau corrodé, utilisé lors des opérations de vidange, nécessite une rénovation.** Cette intervention, liée à des éléments de sécurité, nécessitera le recours à une maîtrise d'œuvre agréée. **Le budget prévisionnel est de 76 800 € TTC**, mais il pourra être ajusté après les études de faisabilité. Le calendrier prévisionnel prévoit la consultation de maîtrise d'œuvre au premier trimestre 2025, des études en 2025, et le début des travaux au second semestre 2026.

## Avenant n° 3 au PAPI Vilaine 2020-2025

Le PAPI Vilaine 2020-2025, signé en novembre 2020 avec un budget initial de 8 511 000 €, a été réévalué à deux reprises. En juin 2022, son budget a été porté à 10 022 644 €. En janvier 2024, un deuxième avenant a modifié le budget à 9 982 644 €. **Un troisième avenant est proposé pour prolonger le délai de 24 mois**, permettant de poursuivre certaines actions structurantes et préparer le PAPI Vilaine n° 4. Il ajustera également le budget, actualisera des montants d'actions et inclura de nouvelles initiatives, telles que des études complémentaires sur les barrages de Vilaine amont et des travaux d'urgence suite à la tempête Céline d'octobre 2023. **Le budget du PAPI actualisé est de 11 381 446 € comprenant 5 250 670 € de subventions du FPRNM, de 998 655 € de subventions du Fonds vert et de 642 735 € d'autres subventions (DSIL, DETR, dotation de solidarité).** Le budget et les subventions évoluent légèrement à la hausse. Le taux global de subvention augmente en raison des attributions nouvelles du Fonds vert.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 13 décembre 2024

### COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

**COMPOSITION | COLLÈGE EPCI** | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique